

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Premier Adjoint, par délégation de Monsieur le Maire.**

Etaient présents :

Mesdames : Martine CLAUSSE – Sarah CONCHERI – Nadia DORE – Sandra DEMOUGIN - Monique PETITDEMANGE - Anne-Marie FARRUDJA - Nadine GALLOIS - Marie Louise HUSSON – Evelyne SASSETTI – Catherine MANGEOT – Magali THOMASSIN – Jacqueline GENAY.

Messieurs : Paul BINDA - Jacques BOURGUIGNON - Paul BRANDMEYER - Alain COLLET – Bertrand DANIEL - Thierry EVA - Michel GUTH – Olivier MARTET.

Avai(en)t donné procuration :

Monsieur Ghislain DEMONET avait donné procuration à Monsieur Olivier MARTET - Madame Cécile LANA avait donné procuration à Monsieur Alain COLLET- Monsieur Francis LARDIN avait donné procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER – Monsieur Hervé LAHEURTE avait donné procuration à Monsieur Paul BINDA – Monsieur Abdulhak EL OMARI avait donné procuration à Monsieur Thierry EVA – Madame Laetitia SCHLEGEL avait donné procuration à Madame Catherine MANGEOT – Monsieur Christian PILLER avait donné procuration à Madame Anne-Marie FARRUDJA.

En l'absence de Monsieur Ghislain DEMONET, Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Monsieur Michel GUTH comme secrétaire de séance.

Monsieur le Premier Adjoint soumet le compte-rendu de la séance du 13 avril 2017 au vote.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des votants (6 abstentions).

1. Démission d'un conseiller municipal

Par courrier reçu le 06 avril 2017, Madame Mélissa COLIN a présenté sa démission de son mandat de conseillère municipale à Monsieur le Maire pour cause de déménagement hors du territoire de la commune.

Monsieur le Premier Adjoint prend acte de cette démission et, conformément à l'article L.270 du code électoral, informe les membres du Conseil Municipal que Madame Mélissa COLIN sera remplacée dans ses fonctions par Madame Monique PETITDEMANGE.

2. Ressources Humaines - Approbation du tableau des effectifs pour l'année 2017

Monsieur le Premier Adjoint rappelle en préambule que, contrairement à une communication qu'il y a pu avoir sur les réseaux sociaux, il n'y a aucun poste disponible au sein de la collectivité.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'article 34 de la loi n°

84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, qui prévoit que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement » ;

Conformément à l'avis du Comité Technique en date du 07 avril 2017 ;

Suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire auprès du Centre de Gestion, les avancements de grades validés par la collectivité sont les suivants pour l'année 2017 :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise,
- Promotion au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe d'un agent
- Promotion au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe d'un agent,
- Promotion au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe d'un agent,
- Promotion au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe d'un agent,
- Promotion au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe d'un agent.

Après explication, le Conseil Municipal :

- approuve à 21 voix pour et 6 absentions le tableau des effectifs pour l'année 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à celui-ci.

3. Ressources Humaines – Service civique

A la demande d'explication de Mme FARRUDJA, Monsieur le Premier Adjoint inverse la présentation des points 3 et 2.

Un poste est prévu pour la médiathèque et un pour le service communication.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des jeunes et afin de satisfaire leur sens civique et leur engagement dans des missions d'intérêt général, la commune souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010.

Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes.

Après explication, Monsieur le Premier Adjoint propose au Conseil Municipal de valider la création de deux postes en vue de l'accueil de volontaires de service civique pour la réalisation de mission d'intérêt général.

Le Conseil Municipal passe au vote et :

- Valide la création de deux postes en service civique à l'unanimité.

4. Subventions aux associations – exercice 2017

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer sur les subventions proposées aux associations pour l'exercice 2017.

Monsieur BINDA indique une augmentation pour l'association du don du sang et pour les

associations patriotiques.

Les restos du cœur font également l'objet d'une aide pour l'installation de leur nouvelle permanence.

Monsieur BINDA fait remarquer le travail de l'ACBD omnisports. De même M. BINDA indique que l'association Handball a procédé à la nomination d'un nouveau président et reste active.

Après explication de Monsieur Paul BINDA, les membres du Conseil Municipal passent au vote, et :

- Valident à l'unanimité le versement des subventions aux associations pour 2017 (une abstention pour M. PILLER représenté par Mme FARRUDJA). Abstentions de Messieurs MARTET, BINDA et BRANDMEYER en raison de leur implication dans des associations locales.

5. Subvention exceptionnelle – Association Groupe Orage

L'association de la Maison des Fêtes et de la Culture - Groupe Orage fête cette année son 35^{ème} anniversaire. A cette occasion, l'association organise une manifestation les samedis 27 mai et 3 juin 2017 à la Maison des Fêtes et de la Culture. Dans ce cadre, l'association souhaite proposer un jeu à destination du public avec remise de lots. Afin de l'aider dans l'acquisition de lots, elle sollicite la commune au travers d'une demande de subvention exceptionnelle.

Après explication de Monsieur Paul BINDA, le Conseil Municipal passe au vote, et :

- Autorise Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 euros à l'unanimité.

6. Finances – Admission en non-valeur

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur une demande d'admission en non valeur présentée par le comptable public :

- créances admises en non valeur pour un montant de 127,19 € pour les motifs suivants : poursuite sans effet et reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite.

Titres du budget de la commune relatifs à des frais de location de pâtis communaux :

- exercice 2007 : T-317 ;
- exercice 2015 : T-410 ;
- exercice 2016 : T-559, T- 563, T- 580 ;

Après explication, les membres du Conseil Municipal passent au vote, et :

- Admettent en non valeur à l'unanimité.

7. Finances – Clôture du budget annexe de lotissement

En 2007, la Commune a finalisé une opération de viabilisation et de vente de terrains. Pour cette opération de lotissement, elle a délibéré pour créer un budget annexe assujéti de plein droit à la TVA. Dès lors que l'intégralité des terrains a été vendue et qu'il n'y a plus de stock, la Commune doit clôturer son budget annexe.

N'ayant pas délibéré sur ce point, la Commune continue d'effectuer des déclarations trimestrielles de TVA « néant » auprès de l'administration fiscale.

Afin de supprimer cette procédure administrative inutile, Monsieur le Premier Adjoint sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à clôturer ce budget annexe.

Après explication, les membres du Conseil municipal passent au vote et :

- Autorisent Monsieur le Maire à clôturer le budget annexe à l'unanimité.

8. Urbanisme – Vente tripartite de terrain

Le SIE souhaite entreprendre des travaux de sécurisation des abords de la station de pompage. Pour faciliter ses travaux, le SIE a demandé à la commune de procéder à un échange de parcelles de terrains entre la commune et le propriétaire actuel M. Philippe PREVOT, puis de céder ce terrain au SIE.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à procéder à l'échange des parcelles n° 293 contre les parcelles n° 290 sur le plan joint.

Monsieur le Maire sollicite également le Conseil Municipal afin de l'autoriser ensuite à céder ses parcelles au SIE.

Après explication de Monsieur le Premier Adjoint, qui informa par ailleurs les membres du Conseil Municipal de la démission du Président du SIE,

Celui-ci passe au vote et :

- Valide la vente et échange tripartite à l'unanimité.

9. Dénomination de la salle de restauration périscolaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'identifier la nouvelle salle de restauration périscolaire. Il soumet le nom du dessinateur et auteur de bandes dessinés CABU, décédé lors des attentats de Charlie Hebdo le 07 janvier 2015.

Lors de la séance, Monsieur Thierry EVA indique que l'inauguration sera organisée le 10 juillet 2017 à 17h30, en présence de Monsieur le Sénateur Daniel REINER, et Monsieur le Président du Conseil Départemental Mathieu KLEIN, et un représentant du Président du Conseil Régional.

Une exposition hommage sera organisée lors de cette inauguration. L'objectif est de faire découvrir l'œuvre de Cabu au jeune public.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et

- Valide le nom de la salle à l'unanimité des votants (6 abstentions).

10. Petite Enfance – Convention fixant les modalités d'intervention du médecin référent

Conformément à l'article R. 2324-39 du code de la santé publique : « les établissements et services d'une capacité supérieure à dix places s'assurent du concours régulier d'un médecin spécialiste ou qualifié en pédiatrie, ou, à défaut, de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie, dénommé médecin de l'établissement ou du service ».

La précédente convention a été dénoncée en mai 2017 afin de revoir les modalités d'intervention et les prestations attendues ainsi que leur rémunération.

Monsieur le Maire propose une nouvelle convention qui définit le rôle du médecin référent des deux structures petite enfance municipales à compter du 03 juillet 2017 pour une durée de trois ans.

Après explication de Mme Evelyne SASSETTI, le Conseil Municipal passe au vote, et :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les pièces attenantes à l'unanimité.

11. Informations et questions diverses

✓ Informations diverses:

– Mme SASSETTI informe que suite à l'enquête autour de la communication et la création du groupe de travail communication, un plan de communication a été travaillé afin d'adapter les supports et modes de communication à la demande et aux attentes des Blainvillois. Les supports vont donc être revus un par un. Tout d'abord, à compter du mois de septembre, le magazine le Blainvillois paraîtra tous les deux mois. L'agenda sera quant à lui édité et diffusé sur un support unique sur une périodicité annuelle de septembre à septembre. Ce nouveau rythme de diffusion sera mis à l'essai pour une année.

✓ Animations :

- 17 juin : les Contes du Trousseau à la médiathèque (14h et 16h).
- 17 juin à 17h : concert champêtre de l'Ecole Municipale d'Enseignements Artistiques (EMEA) à l'Entre Deux Eaux avec prestation de l'association de danse kalink'Art.
- 21 juin : fête de la musique à partir de 17h à la Carrière.
- 10 juillet à 17h30 : inauguration salle CABU.
- 12 juillet : concert d'été EMEA sur le thème des musiques de cinéma.
- Prochaine réunion du Conseil municipal obligatoire le 30 juin pour l'élection des délégués, grands électeurs aux élections sénatoriales du 24 septembre prochain.